

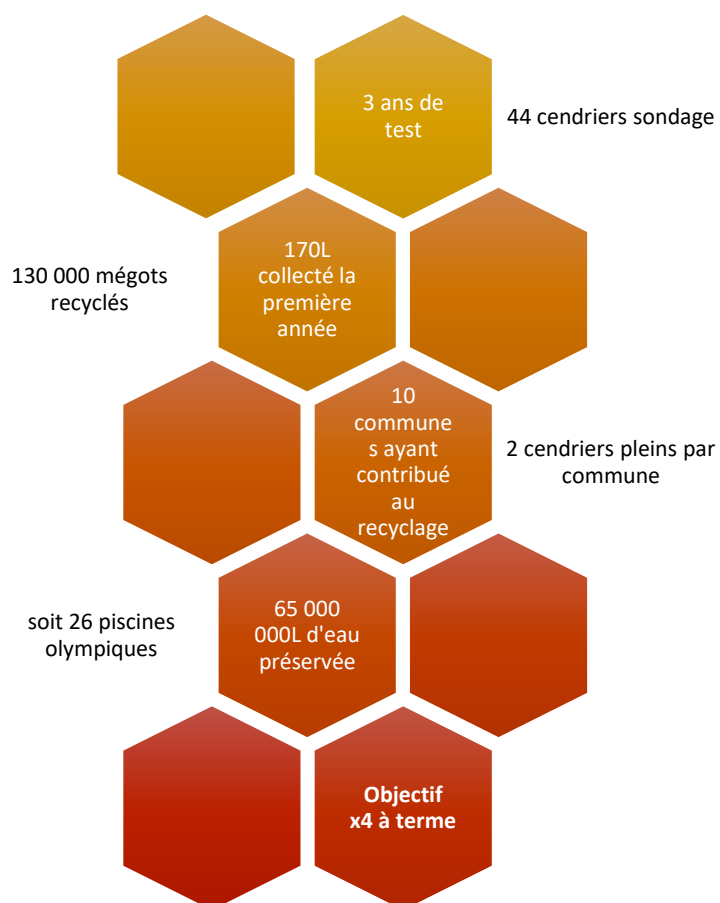
## Bilan – information aux communes

### Le recyclage des mégots :

Depuis juillet 2019, la CCPEVA a choisi de tester une solution de recyclage de mégots. Elle a donc investi dans des cendriers permettant la sensibilisation des fumeurs. Les deux cendriers demandés par chacune des communes ont été distribués afin qu'ils soient placés aux endroits les plus opportuns. Les communes s'occupent de collecter les mégots des cendriers et de les stocker jusqu'à ce que la CCPEVA les centralise. Les mégots sont ensuite recyclés via la société Ecomégot.

### Le bilan de la première année :

Pour cette première année, le système mis en place a permis de réunir environ 170 L soit 22.1 kg de mégots sur 10 communes. En effet, certaines communes n'ont pas sollicité les services de la CCPEVA pour la centralisation des mégots ou n'ont pas encore pu installer leurs cendriers.



Cela représente en moyenne 2 cendriers pleins par commune. Selon les calculs se basant sur les moyennes nationales et retours d'expériences, le territoire pourrait réunir 4 fois plus de mégots sur une année (estimations quantitatives basées sur les chiffres de l'INSEE).

## Foire aux questions :

### **Pourquoi les collecter ?**

Les mégots sont des déchets dangereux contenant des substances toxiques. Un seul mégot pollue par exemple 500L d'eau en moins d'une heure. La filière de recyclage des mégots commence à s'installer en France, y participer est l'occasion de soutenir cette innovation au bénéfice des milieux naturels.

De plus, l'action permet de sensibiliser par rapport au fléau de cette pollution. Selon le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 20 000 à 25 000 tonnes de mégots sont jetés par terre chaque année en France, c'est plus de 2 fois le poids de la tour Eiffel.

### **Pourquoi ne pas jeter les mégots directement avec les ordures ménagères ?**

En collectant les mégots, on s'assure qu'ils ne soient ni jetés dans la nature, ni enfouis, ni incinérés dans un dispositif classique qui ne dispose pas des températures et filtres adéquats.

Le recyclage permet un traitement respectant le statut de « déchet dangereux ». Il limite la libération de particules nocives ainsi que l'enfouissement des résidus après incinération.

L'incinération en cimenterie signifie que les mégots sont brûlés à une température d'au moins 1450° avec une montée rapide en température (au lieu de 700 à 900° avec une montée trop lente pour les déchets dangereux). De cette façon, les déchets sont détruits presque instantanément et les résidus quasiment inexistantes. Les filtres à charbon utilisés en cimenterie empêchent la diffusion des particules restantes telles que les dioxines.

En utilisant les mégots comme combustible, l'incinération consomme moins d'énergies fossiles.

## **Comment les collecter ?**

En même temps que les cendriers, les services de la CCPEVA ont fourni un seau hermétique de 30L à chaque commune. Les agents municipaux remplissent ce seau lorsqu'ils vident les cendriers. Quand le seau est plein, les agents contactent la CCPEVA (développement durable ou gestion des déchets) afin que les mégots soient regroupés.

## **Et si les mégots sont humides ?**

Les mégots humides peuvent être collectés mais il est important de veiller à les préserver au maximum de l'eau. D'une part pour éviter toute pollution et limiter l'odeur, d'autre part pour assurer le meilleur recyclage possible.

## **Où positionner les cendriers ?**

Ce sont les communes qui connaissent le mieux les points où les mégots sont nombreux. Ces points semblent prioritaires selon plusieurs communes : salle des fêtes, stades, places, rues très fréquentées, ...

## **Qui contacter ?**

En cas d'interrogations ou si vous souhaitez de nouveaux cendriers de poche, vous pouvez contacter Claire Remillieux : [claire.remillieux@cc-peva.fr](mailto:claire.remillieux@cc-peva.fr) ou le service de gestion des déchets.